



Bienvenue au SIARP

*Tout savoir sur
mon service public d'assainissement*

L'ASSAINISSEMENT POUR QUOI FAIRE ?

L'assainissement est l'ensemble des ouvrages et services mis en œuvre pour collecter et transporter les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration où elles sont traitées.

Votre service public d'assainissement a des objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux.

LE TERRITOIRE DU SIARP

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le **SIARP s'étend sur 45 communes**, réparties sur quatre Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région de Pontoise, du Vexin et du Val de Seine.

Le **SIARP** exerce des compétences transférées par ses membres (EPCI et communes indépendantes) en vue de répondre aux usagers du service.

Le **SIARP** compte :

- **La totalité des communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal

- **La majorité des communes de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)** : Ableiges, Aavernes, Boissy-l'Aillierie, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Us et Vigny
- **6 communes de la Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI)** : Ennery, Épias-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Livilliers et Vallangoujard
- **2 communes de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS)** : Banthelu et La Roche-Guyon

15

stations d'épuration (STEU), dont 1 usine de traitement (Neuville-sur-Oise), en régie d'exploitation

1000
KM

environ de réseaux comprenant le réseau gravitaire eaux usées et eaux pluviales, les branchements et les refoulements (estimatif)

148

postes de refoulement

3

bassins d'eaux pluviales basés sur Ennery

LES MISSIONS DU SIARP

- Le **SIARP** exploite en régie le réseau collectif d'eaux usées et les stations d'épuration : il les gère et les entretient, à titre préventif et curatif, en collaboration avec des prestataires (curage des réseaux, dératisation...).
- Il construit de nouveaux collecteurs pour desservir les zones urbanisées. Sur demande et devis, il réalise des branchements au réseau public.
- **L'astreinte intervient 7 jours/7 et 24h/24h UNIQUEMENT pour des urgences sur le domaine public : 0 805 484 484 (numéro vert)**
- Il contrôle le bon raccordement des eaux usées des habitations au réseau collectif. En cas d'inversion de branchement (arrivée d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées ou inversement), des travaux de mise en conformité doivent être effectués.

LES MOYENS DU SIARP

Des moyens humains

Le **SIARP** compte environ 65 agents répartis au sein de services généraux administratifs et des services techniques pour assurer en régie ses missions :

- les travaux sur les réseaux,
- l'exploitation de son patrimoine (réseaux, ouvrages, stations d'épuration...),
- l'instruction et les contrôles des installations privées ou publiques, qu'elles soient raccordées ou non au réseau d'assainissement collectif.

À SAVOIR : Pour un diagnostic et un contrôle de conformité, prenez contact avec le secrétariat technique du service Instructions et contrôles.

Tél. : **01 85 38 04 70**

Courriel : **contact@siarp.fr**

Il effectue également des contrôles avant la vente d'un bien immobilier.

- Dans le cadre de nouvelles constructions, il instruit les demandes d'urbanisme, délivre les autorisations de branchement, contrôle la bonne réalisation des travaux de raccordement afin d'octroyer un certificat de conformité au propriétaire.
- Il instruit et délivre aux entreprises les autorisations de déversement des eaux industrielles dans le réseau collectif.
- Il assure le contrôle de l'assainissement non collectif pour les habitations non raccordées au réseau collectif sur certaines villes de son territoire (cf site Internet).



Des moyens financiers

La principale recette du **SIARP** est la redevance assainissement payée par les usagers raccordés : elle est perçue sur la facture d'eau potable.

INFO +

Pour connaître le montant de la redevance assainissement et tous les tarifs du **SIARP** >



PUBLICATIONS / CONSEILS PRATIQUES

Retrouvez tous nos supports de communication
sur notre site Internet : www.siarp.fr

Un seul mot d'ordre pour la qualité de vos équipements
et le réseau d'assainissement :

Ne jetez rien dans les toilettes >>>



INFO TRAVAUX
ASSAINISSEMENT

ICI,
LE SIARP AMÉLIORE
VOTRE RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT



PÉRIODE DES TRAVAUX

<<<

Le SIARP,
votre service public d'assainissement
au plus près de vous !



[STOP]

LES LINGETTES
C'EST
INDIGESTE

NE JETEZ RIEN DANS LES TOILETTES

Lingettes, masques, protections périodiques, cotons-tiges, gants, rouleaux de papier wc..., même dits biodégradables, **se jettent à la poubelle.**

Ces gestes inappropriés ont des conséquences non négligeables :

 Canalisations bouchées et détartration du système sanitaire	 Besoin d'appeler un professionnel pour un dépannage coûteux	 Saturation des entrées de stations d'épuration et autres ouvrages	 Pollution de l'environnement
--	--	--	---

ASSAINISSEMENT, AYONS LES BONS RÉFLEXES
TOUS ENSEMBLE, CHANGEONS NOS HABITUDES !

Plus d'informations sur www.siarp.fr



0 805 484 484

Service & appel gratuits

URGENCES ASSAINISSEMENT
SUR LE DOMAINE PUBLIC

SUR TOUT LE TERRITOIRE DU SIARP

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE
Tél. : **01 30 32 74 28** - Courriel : contact@siarp.fr

Ouvert du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Suivez-nous



www.siarp.fr

